

12 fév 2015 -15:25

Appartient à Conseil des ministres du 13 février 2015

Révision de l'accord de coopération réglant les modalités et le financement du service à la navigation aérienne dans les aéroports belges

L'accord de gouvernement stipule que le Gouvernement conclura un nouvel accord de coopération avec les régions afin de régler les modalités et le financement du service à la navigation aérienne dans les aéroports belges, sur la base du principe de l'utilisateur-payeur.

Dans ce cadre, le gouvernement fédéral proposera au Comité de concertation de créer un groupe de travail de représentants des différents niveaux de pouvoir pour analyser les options possibles afin de préparer un nouvel accord de coopération réglant les modalités et le financement du service de la navigation aérienne, à partir de l'année 2016.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jacqueline Galant, ministre de la
Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société nationale
des chemins de fer belges
Avenue des Arts 7 (4ième étage)
1210 Bruxelles
Belgique